



REGLEMENT INTERIEUR **A.M.R. : Association Musicale de Ruelle**

RESPECT DES HORAIRES DE COURS :

Les horaires doivent être rigoureusement respectés à l'entrée et à la sortie des cours.

A l'aller, les élèves accompagnés par les adultes doivent être amenés à l'intérieur des salles de cours :

☞ afin de s'assurer que le cours a bien lieu

☞ **pour des raisons d'assurance et de sécurité**

Il en va de même pour le retour : **les parents doivent récupérer leurs enfants dans les salles de cours et se doivent d'être à l'heure** : les professeurs ne sont plus responsables des enfants dès la fin de leur cours.

RESPECT PRESENCE DES COURS :

Chaque animateur tient un cahier de présence de ses élèves.

Toute absence doit être signalée aux animateurs par les parents ou l'élève.

Tout manquement à un cours par un élève sera sanctionné par le non-rattrapage de ce cours.

Tout manquement à un cours par un professeur se doit d'être rattrapé.

Pour un cas de force majeure, un arrangement avec le bureau sera possible. (Pour les élèves ou les professeurs)

RESPECT DES PROFESSEURS :

Les professeurs dispensent (sont là pour dispenser) un enseignement pédagogique.

Tout manque de (ou non) respect à l'égard de ces derniers sera sanctionné.

ASSURANCE, GESTION DES LOCAUX ET DES PERSONNES :

L'AMR de par la convention de commodat signée avec DCNS, en avril 2011, à la jouissance intégrale du logement situé 3, avenue Jean Jaurès pour une période de deux ans renouvelable à compter du 1 juillet 2010.

L'association dispose d'une seule clef. Elle est prise et remise au poste de garde de la porte principale de DCNS par les personnes autorisées. La liste de ces personnes est donnée en annexe.

Le CSAR assure le logement à titre locatif auprès de la Sauvegarde GMF. La convention signée en 2008 entre le CSAR et l'AMR permet à celle-ci d'être assurée au titre « d'usage pour compte ». En effet, dans le cadre de son activité Musique, tous les adhérents de l'AMR sont adhérents du CSAR et donc licenciés à la FCD. En outre, l'association A.M.R. est assurée en RC auprès de la Sauvegarde GMF.

En dehors de ses horaires de cours, un mineur est sous la responsabilité de ses parents ou des responsables désignés.

Le comportement de chaque adhérent a des répercussions sur l'état des locaux où se déroulent les activités qu'il choisit de pratiquer. Il est important d'éviter le désordre, de respecter les consignes d'incendie.

Interdiction formelle de fumer dans les locaux.

L'accès des locaux est interdit à toutes personnes étrangères à l'association.

L'accès à la cuisine est réservé aux professeurs et la porte sera fermée pendant les cours.

Les volets du rez-de-chaussée et de l'étage ainsi que la porte de la cour intérieure devront impérativement être fermés avant de quitter les lieux.

Les services généraux de DCNS sont seuls habilités pour intervenir sur la chaudière et les réglages du chauffage central.

Appeler Jean-Louis POT (06.25.98.80.16) ou Stéphane SIX (06.47.74.69.25) pour les problèmes matériels (chaudière, serrures,...).

PAIEMENT DES COTISATIONS ET DES COURS :

Tous les règlements doivent être effectués :

- ☞ à la fin du premier trimestre
- ☞ ils peuvent être échelonnés en 1, 2 ou 3 versements.

Les fiches d'inscription doivent être impérativement remplies avant la fin du 1^{er} mois, ceci pour des raisons d'assurance de l'élève.

Responsabilités de chacun :

Chaque professeur doit veiller au matériel mis à sa disposition et à son entretien, en avisant le bureau si besoin.

Chaque professeur doit veiller à la propreté de sa salle de cours pour le bien de tous et organisera en accord avec ses collègues l'entretien des communs.

Le(s) coordinateur(s) devr(a/ont) être le lien entre ceux-ci et le bureau pour toutes questions pratique, matériel ou d'organisation.

Le responsable de la batterie–fanfare a la gestion des répétitions, des sorties ainsi que de la réalisation des nouveaux costumes.

Les responsables des divers ateliers ont la gestion des répétitions des sorties et de leurs programmes musicaux annuels.

Le responsable de la Chorale a la gestion des répétitions des sorties et de son programme musical annuel.

Des fiches de présence des élèves seront remises à chaque professeur et celle du mois en cours devra être complétée et retournée au bureau pour information.

Les numéros d'urgence

15 SAMU

17 Police

18 Pompiers

112 Appel d'urgence européen